



Salariés de Franprix Sogiec – Petites écuries

La détermination de la CGT et des salariés a payé !

Le 8 juillet 2017, la section CGT Franprix Petites Ecuries a signé un accord NAO après avoir obtenu une augmentation générale des salaires.

C'est la première fois que des Négociations Annuelles Obligatoires chez Franprix aboutissent à un accord. Même si les avancées restent modestes, c'est un résultat exceptionnel compte tenu des difficultés à établir un dialogue social sur cette enseigne.

Dans un premier temps, la direction avait proposé 0% d'augmentation et n'avait accepté aucune revendication de la CGT !

Lors d'une assemblée générale organisée par le délégué syndical CGT, Lamine NHACO, les dix-huit salariés se sont prononcés massivement pour une grève à partir du vendredi 7 juillet 2017.

La direction a alors rouvert des négociations qui se sont conclues, à la demande d'une majorité des salariés, par la signature d'un accord actant :

- **0.7% d'augmentation générale rétroactive à mai 2017**
- **Une revalorisation de la prime de salissure de 6€ à 12€**
- **Un versement de la prime de fin d'année au mois de novembre au lieu de décembre**
- **Un jour de congé supplémentaire à partir de 15 ans d'ancienneté**
- **1 journée enfant malade payé**

Si nous ne pouvons entièrement nous satisfaire de ce résultat, il démontre quand même que la mobilisation des travailleurs paie, même dans les enseignes les plus difficiles.

Les salariés de Franprix n'entendent plus assumer pour des salaires de misère l'accueil des clients, les ventes, la gestion des stocks, le réassort et la présentation des produits, les livraisons, le nettoyage...

**Chez Franprix aussi,
La mobilisation paye !**

Paris, le 10 juillet 2017

